

UN GRAND CORPUS PROVENÇAL : LES LIVRES DE RAISON

DE LA RAISON PATRIMONIALE À LA RAISON ÉCONOMIQUE
(XVI^e-DÉBUT XIX^e SIECLE)

«...Il aurait évidemment fallu coupler l'histoire économique et l'anthropologie sociale, démarche que l'on évita avec constance»

Karl Polanyi,
La Grande Transformation, p. 73

L'objet de cet article ne peut être que très modeste, d'abord par ses dimensions, mais pourtant aussi très ambitieux, s'il s'agit de prendre la mesure, dans tous les sens du terme, d'un vaste ensemble documentaire. Il y aura autant de prises de position que de démonstrations, lesquelles exigeraient d'être articulées et nuancées beaucoup mieux et beaucoup plus qu'il ne sera possible. Cherchant à cerner l'apport des livres de raison on entreprit il y a longtemps d'en découvrir ce qui fait pour chacun d'eux la forte individualité, mais aussi d'en amorcer un inventaire régional aussi complet qu'il était possible, dans l'état donné des inventaires et des fonds disponibles dans les bibliothèques et dépôts publics. Au fur et à mesure des découvertes, il apparut assez rapidement qu'une définition a priori était prématurée et sans doute nuisible. Ou plutôt, celle-ci, si elle existait, devait refléter une évolution, ou une dynamique s'étalant sur plusieurs siècles. Autrement dit, cerner un corpus aussi varié et étendu que celui-ci revenait à proposer dans le même temps une lecture théorique d'ensemble à visée épistémologique; les considérer comme traces de pratiques sociales évolutives de très longue durée et non plus seulement comme de purs témoignages individuels relevant chacun d'une idiosyncrasie indépassable.

Pour en dresser l'inventaire, il fallut pourtant préciser d'abord ce que ne sont pas les livres de raison. Ce ne sont pas des documents "professionnels", même si tel ou tel métier, ou plus souvent, tel ou tel office municipal ou royal y tient parfois une large place. À l'évidence, ce ne sont pas des écrits publics ou à destination du public, tels que peuvent l'être, immédiatement ou à terme, des mémoires littéraires, des récits de voyages ou des annales et histoires locales, ou encore des documents destinés à telle ou telle administration royale. Si finalement certains ont eu les honneurs de la publication, c'est à titre de documents historiques. Mais si ce ne sont pas des écrits publics, ils ne sont pourtant pas, selon une dichotomie qui nous est trop familière, des documents uniquement « privés ». Le cas échéant, ils peuvent figurer dans les pièces de procès et y faire foi. Certains ont été paraphés, page à page, *ne varietur*, soit à titre de preuves ou pour départager la discussion entre héritiers. Beaucoup d'entre eux rejoignirent, au cours des legs, les fonds des établissements charitables et hospitaliers, dans les archives desquels ils figurent encore aujourd'hui. Les qualifier, comme on le fait, d'écrits du *for privé* est sans doute, à la fois, trop limitatif et trop large. Il faut exclure la correspondance ou les écrits intimes.

Leur facture est, on le sait, d'une très grande variété. Mais on peut néanmoins la répartir en grandes familles. La forme *journal* est la plus simple. Commencé à telle date, le livre de raison est complété au jour le jour, parfois quasi quotidiennement, plus souvent aux intervalles les plus variables. Une grande partie d'entre eux est rédigée d'abord en une seule fois, souvent à l'occasion de l'héritage et du mariage; puis continué, complété au fur et à mesure. Dans un même livre de raison se rencontrent souvent ces deux grandes formes: une partie composée et établie pour "mémoire", une autre sous une pure forme chronologique. Il est parfois très difficile de départager ces deux types de facture, dont certaines correspondent à des changements de propriétaires dans la même famille ou même lors d'héritages. De toute façon, le livre de raison se présente le plus souvent comme un registre, relié ou non, ou comme un simple cahier ou, plus rarement, une série de cahiers brochés.

Avant d'aborder les grands types de contenu dans la seule vue, ici même, de dégager une méthode d'enquête dépassant les cas individuels, il faut prendre la mesure d'un ensemble souvent sous-estimé en quantité, mais aussi, selon le hasard des dépouillements, en qualité.

UNE VÉRITABLE PRATIQUE SOCIALE

La source de ces écrits n'étant pas administrative, leur localisation actuelle dans les fonds publics n'est que le résultat des achats ou des versements et dons des familles ou des érudits ou des fonds hospitaliers. Ce qui subsiste dépassant

en quantité les simples épaves, on peut légitimement en inférer une pratique relativement étendue parmi tous ceux sachant manier l'écriture, c'est-à-dire, tout de même une minorité du seizième au dix-huitième siècle¹.

Les fonds les plus importants se trouvent, pour ce qui concerne les dépôts d'archives, dans les séries E (familles), J et F (fonds spéciaux) et, bien entendu, les fonds hospitaliers ayant reçu des legs en leur faveur. Le Midi possède dans ses plus grandes bibliothèques d'admirables trésors en livres de raison ne formant pas hélas de fonds particuliers, mais dispersés au milieu de milliers de cotes de tous types de manuscrits. On n'aura garde d'oublier les autres fondations, telles que les musées (Arbaud à Aix, Masséna à Nice ou Musée d'Art et d'Histoire à Grasse, pour ne citer que ces trois-là)². Pour constituer l'inventaire général, il ne fallait pas se limiter à ceux, déjà très nombreux, qui portaient sur le plat de couverture ou au premier feuillet la mention explicite et d'origine de « livre de raison » ou « livre mémorial » ou encore « livre de mémoires de moi... » *untel*. Beaucoup ont été catalogués sous le premier de ces titres par les descendants, par les érudits et par les archivistes et bibliothécaires. Il y a très peu d'exemples d'une attribution induite à la catégorie réelle de ces documents. Mais entrent aussi dans ce corpus la catégorie dite *livres de comptes*, attribuée plus spécifiquement aux écrits constitués en totalité ou en grande majorité de comptes de ménage, d'exploitations rurales ou de capitaux placés. Pourquoi les exclure lorsque les livres de raison en titre comportent presque tous aussi ce type d'éléments ? On sait que le mot « raison » signifie entre autre, comptes. Mais ces livres de comptes ne peuvent ni ne doivent être confondus avec les livres de commerce ou de simples recueils de redevances seigneuriales (livres dits des cens). Ces derniers ont un caractère nettement public. Exclure les livres de comptes aurait un inconvénient majeur car cela conduirait, comme on le montrera, à se condamner à ne pas comprendre la lente transformation que résume à sa manière le sous-titre de cette contribution.

Muni de ces quelques éléments d'identification, on effectua le pointage, dans chaque dépôt, de ces documents, mais aussi la consultation d'un très grand nombre d'entre eux. Il y a un certain abus à les réduire en simples unités statistiques, d'autant que nombreux sont ceux qui incluent plusieurs

1. Pourtant, fin dix-huitième siècle, on trouve le « livre de raison » d'un berger d'Istres, Jean Louis Teissier. Il s'agit d'un simple carnet dans lequel il fait régulièrement écrire par le trésorier de la communauté ce qu'il doit à la taille, capitation, vingtième, etc. avec quittances à l'appui ; ou par ses propriétaires d'autres quittances de ses redevances. Il n'écrit jamais, mais cette possession d'un répertoire prouve la nécessité, peut-être nouvelle, de détenir dans un seul support écrit toutes les traces de ses rapports financiers. Le carnet est poursuivi par ses fils et héritiers sous la même forme. D'où son titre à figurer dans le corpus livres de raison : AD.BDR 1 J 172.

2. Abréviations utilisées pour les quelques exemples évoqués dans cet article : AD BDR : Archives départementales des Bouches du Rhône ; AD HAP : Archives départementales des Alpes de Haute-Provence. A DV, Archives départementales du Vaucluse. AN : Archives Nationales ; Bibl. : bibliothèque. Méd. : Médiathèque.

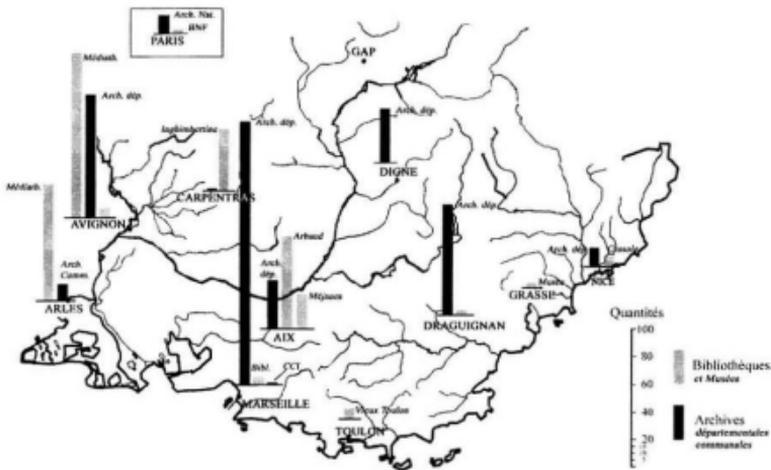
auteurs, parfois très espacés dans le temps. Néanmoins, à titre d'objets dits « de mémoire », il n'est pas inutile d'en prendre ainsi une vue générale et de montrer aussi la grande diffusion de cette pratique à l'époque moderne.

VILLES	ARCHIVES	BIBLIOTHEQUES	MUSÉES	TOTAL	
Aix	Départementales	35 Méjanes	25	Arbaud 66	126
Arles	Communales	12 Médiathèque	84	? 7(*)	96
Avignon	Départementales	89 Médiathèque	120	Palais. du Roure	216
Carpentras	Communales	2 Inguimbertaine	44		46
Digne	Départementales	39 Communale	?		39
Draguignan	Départementales	80 Communale	3		83
Grasse	Communales	? Communale	?	Musée 3	3
Marseille	Départementales	189 Communale	5	CCI 1	195
Nice	Départementales	13 Biblio. Cessole		Masséna 7	20
Toulon				Vieux Toulon 7	7
Paris	Nationales	13 Nationale	2		15
				(*) aujourd'hui introuvables	

À cette liste, il faudrait ajouter les livres de raison publiés en entier ou en extraits, mais aussi les livres de raison mentionnés dans les publications les plus diverses (notamment les monographies communales), souvent en des mains privées. On rappellera pour mémoire les œuvres de Charles de Ribbe. Beaucoup d'archives communales et de bibliothèques seraient à explorer en ce domaine, sans compter les autres dépôts non provençaux. Une exploration plus complète du département des manuscrits de la BNF et des Archives Nationales serait souhaitable.

On remarquera le relatif déséquilibre de la Provence occidentale et rhodanienne, très bien pourvue, en comparaison de la Provence orientale et de la montagne. Avant de le rapporter à une moindre pratique du livre de raison il faudrait s'assurer qu'il n'en subsiste pas beaucoup plus en mains privées ou que le rassemblement par les fonds publics ait été moindre. Par ailleurs, une carte de répartition des livres de raison par lieu d'origine des scribes, et non plus par fonds actuels de conservation, corrigerait, au moins en partie ce déséquilibre.

LES FONDS PROVENÇAUX DE LIVRES DE RAISON



AVANT LA « GRANDE TRANSFORMATION »

Volontairement on emprunte cette expression à l'ouvrage le plus connu de Karl Polanyi³. Mais on l'appliquera ici à la bifurcation sans précédent pendant laquelle on vit l'« économie » se désenclaver ou se désencastrer (selon des traductions assez malheureuses) de l'ensemble de la société. Avec toutes les nuances qui s'imposeront, cette hypothèse nous semble la plus pertinente pour désigner le monde d'avant, celui de la grande période des livres de raison. Non pas un monde où l'économie serait dissimulée aux regards tout en existant réellement. Comme Jacques le Goff⁴, mais aussi avec bien d'autres, on posera que cette existence cachée est en grande partie illusoire lorsque le mot n'est pas usité ou n'a pas reçu le sens que nous lui donnons. C'est ce monde d'avant auquel se référaient les anciens promoteurs des livres de raison dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, avec à leur tête les Charles de Ribbe et Tamizey de Larroque. Réactionnaires ces érudits flattant la « famille-souche » d'ancien type et le monde ordonné qui lui semblait attachée ? Sûrement, mais cette nostalgie du passé aide aujourd'hui à

3. Karl POLANYI, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, 1983.

4. Voir ci-dessous, note 32, p. XVI de la Préface du livre de Bartolomé CLAVERO, « Là où le mot n'existe pas, je pense que la chose qu'il est censé désigner, représenter, n'existe pas non plus ».

comprendre ce que représente cette pratique du livre de raison, au moins dans sa période « classique », ainsi qu'il sera expliqué ci-dessous. Donc, il est peu utile de regretter cette attitude des érudits du passé car elle participe, comme on le verra, au sens même de toute cette écriture du privé. À notre tour d'essayer de garder un sens critique vigilant et ne pas désigner la mutation vers l'individualisme et l'économisme, telle qu'elle apparaît dans ces écrits, fin dix-huitième siècle, sous le seul signe d'un progrès se référant à toute la société. Nous savons bien ce que l'autonomisation de l'économie a entraîné et entraîne comme nouvelles formes de maux et de dominations, même si l'ancienne société « holiste », selon l'expression de Louis Dumont⁵, n'est pas plus apte à provoquer la nostalgie.

Famille, patrimoine et transmission

Le livre de raison conçu comme livre de mémoire et livre de lignée familiale⁶ (plus que livre de « la famille », selon les thuriféraires de celle-ci) : ce fut là, longtemps, la forme canonique de l'écriture du « privé », celle qui domina largement durant la seconde moitié du dix-septième siècle et déborda beaucoup sur le suivant. On l'appellera la forme classique ou "patrimoniale", par référence au scripteur obligé, le père de famille, mais aussi à la destination souvent explicite. Faire état du patrimoine familial, de son accroissement et le transmettre ou le pérenniser, dans un monde où la vie humaine est brève et souvent incertaine. La Provence possède de véritables séries familiales de livres de raison. Celle des de Mandon du Casau en Camargue, comprenant neuf registres,⁷ a été partiellement sortie de l'ombre. Mais on citera aussi les dix registres des Nicolay d'Arles, du dix-septième à la fin du dix-huitième siècle, comme les précédents⁸. Ceux des Chiavary Cabassole (3 registres)⁹ ou encore ceux des Peint (au moins cinq registres)¹⁰ ou des Eyminy (avec six unités)¹¹, tous d'Arles et qui se poursuivent même

5. Louis DUMONT, *Homo æqualis. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, 1977.

6. Jean-Louis FLANDRIN, *Familles, parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, 1976 (surtout le chapitre I). Ainsi que le chapitre « L'écriture du for privé », par Madeleine FOISIL et les autres contributions à *Histoire de la vie privée. De la Renaissance aux Lumières* (dir. Philippe ARIES et Georges DUBY), tome 3, Paris, 1986. De Alain COLLOMP, ci-dessous note 26.

7. Méd. Arles, Ms 1007, 1008, 1009, 1010, 1011, 1012; AN AB XIX 3298, A et B. (2 registres), AD BDR 1 J 400 /20-22. Cf. Sylvie Noëlle FABAREZ, *Le Livre de raison de Trophime de Mandon...*, Mémoire de maîtrise Paris-Sorbonne, 1983-1984 et l'étude de Joseph GOY « Les rendements du blé en pays d'Arles XVII-XVIII siècles » dans Joseph GOY et Emmanuel LE ROY LADURIE, *Les fluctuations du produit de la dime...*, 1972, p. 245-254.

8. Méd. Arles, Ms 341, 342, 343, 344, 345, 346, 2383; Mus. Arbaud, MQ 6, MQ 7

9. Méd. Arles, Ms 913, 914, 915.

10. Méd. Arles, Ms 365, 366, 2312, 2313 (et autre, en possession privée)

11. Méd. Arles, Ms 808, 904, 906, 907, 908, 909.

au dix-neuvième siècle pour les deux derniers cités. À Marseille, les sept livres de raison et de dépenses-recettes des Foresta-Collongues¹², du dix-septième siècle jusqu'en plein cœur aussi du dix-neuvième. Le gros bouquet des 18 registres de la famille de Cambis d'Avignon¹³ et ceux des Merles de Beauchamp en Comtat¹⁴. À Carpentras, les livres des de Guys¹⁵. En Haute-Provence, les Roux de la Ric (ou d'Allaric)¹⁶. Par ailleurs, la réutilisation par les héritiers du registre du défunt, donc la transmission du même registre de génération en génération est un fait courant et le cas contraire, on va le voir, signe une rupture dans la signification de toute cette pratique. Il arrive aussi que les héritiers recopient les actes importants d'un vieux registre familial tout usé, afin d'en conserver l'essentiel du contenu.

L'importance de la transmission transparait dans les nombreuses remarques que le scribe fait à l'intention de ses héritiers. Où trouver les actes importants dans ses papiers; attirer l'attention sur ceux qu'il réunit dans son registre. Expliquer les tenants et aboutissants de tel procès qui se poursuivra après sa mort. Mettre à jour les interminables listes de pensions et de censés que les héritiers devront exiger. Faire la liste et l'état des propriétés (maisons, terres, vignes ou bastides), de la garde-robe ou de l'argenterie. Parfois même, donner des conseils sur la gestion des domaines familiaux. Si l'héritier ouvre son propre livre de raison, il ne manquera pas de se référer à celui de son devancier. Un seul exemple, entre bien d'autres. Dans son « *Nouveau Livre de Raison* », Me Jean Marthaud, Docteur en médecine de la ville d'Arles déclare en titre: « *j'ai fait ce livre pour servir d'instruction et de mémoire à mes héritiers* »¹⁷.

Cette forme la plus classique du livre de raison est révélatrice d'un véritable « champ » sociologique, avec différentiel d'intensité. Les professions juridiques liées à l'écriture en fournissent la version la plus organisée qui pourra servir de référence pour les autres. Le registre commencé par le mariage, correspondant fréquemment avec le moment de l'héritage de l'office et des biens du père. Suivent, le cas échéant, la liste des acquisitions, le détail des « pensions », la naissance des enfants et les notes journalières¹⁸.

12. AD BDR, 140 J 34-35-55-80-109-110.

13. Méd. Avignon, Ms 3345, 3346, 3347, 3348, 3349, 3350, 3351, 3355, 3360, 3361, 3362, 3363, 3406, 3438, 3439, 3452, 3528, AD BDR, 3 E 124. auxquels il faudrait ajouter les Cambis d'Alais, ADV, Fonds des Isnard E 29, E 30, E 38, E 39.

14. AN AB XIX 3297 (A 1, 2, 3, B 1, 2, 3), Méd. Avignon, Ms 6224.

15. Bibl. Carpentras, Ms 851, 852, 853

16. AD AHP, 1 E 805-806.

17. Archives communales d'Arles, Hôpitaux, II H 12.

18. Trois exemples caractérisés seulement, parmi bien d'autres: le *Livre de raison de Me Jean Granier, procureur au siège de la ville d'Arles*, Ms 535 de la Méd. d'Arles et celui de son fils et héritier de sa charge, le *Livre de raison de Guillaume Granier, procureur au siège d'Arles, fils de feu maître Jean Granier, aussi procureur au même siège...*, 272 p., grand in 4°, 1718-1756, AD BDR, 3 E 75 et Le *Livre de raison de Pierre-Joseph Silvy, avocat au Parlement, 1723-1768*, AD BDR 20 F 127.

À quelques variantes près, cette structure charpentée et organisée caractérise un certain milieu fortement lié aux offices royaux et à la culture écrite de nature juridique. Dans le champ du livre patrimonial, où la descendance est apparemment traitée sur le même pied que les possessions et les placements, on retrouvera bien d'autres conditions sociales, mais avec de plus grandes variations. En sélectionnant des critères de forme et de contenu, il serait possible d'opérer un classement et de situer chaque scripteur dans sa position à l'intérieur du *champ* des rédacteurs de livres de raison à fort caractère patrimonial. Etudier selon les positions sociales les variations d'intensité de cet esprit patrimonial, mais aussi ses différentes formes. Sous ce terme il existe en réalité tout un complexe de propensions, d'habitudes et d'*habitus*, où se mêlent des formes d'accumulation de relations sociales issues de modèles anciens avec des formes de relations marchandes. On ne peut méconnaître la difficulté de faire le départ entre ces différentes modalités rencontrées dans les livres de raison. Mais quel autre matériau permet mieux de saisir, sur le fait, les lentes évolutions qui transforment les sociétés de l'époque moderne ?

Le patrimoine terrien

Dans la grande famille de ces livres patrimoniaux, c'est là une sous-catégorie très fournie et d'une grande variété, mais qu'il est également possible d'organiser au sein d'un même ensemble. Le « journal rural » est en effet une mine de faits précis, très prisée depuis la découverte du célèbre journal du sire de Gouberville en Normandie. D'autres critères organisent ce champ, croisés ou non avec les précédents, dont le principal devrait être la proximité ou l'éloignement envers la gestion. Le cas des de Mandon, nobles propriétaires du mas du Casau, déjà cités, établissent une sorte de record dans la continuité sur deux siècles et la proximité du travail de leurs « rentiers » ou fermiers, leurs bergers et leurs valets, la relation des semences, récoltes et autres travaux. Mais encore plus précis est le cas des imprimeurs David, en leurs bastides d'Aix¹⁹, où à ces données s'ajoutent le détail de ces travaux et leur coût entre 1670 et 1700. On pourrait citer des dizaines de cas du même ordre offrant un tableau des divers modes de gestion. Là aussi un classement serait nécessaire jusqu'à la relation purement « rentière », où celui qui tient le livre se contente de noter les prêts de blé, les avances de semences et le compte final à la Saint-Michel de septembre. Classement relativement simple à construire dans cet autre champ, évidemment fondamental, qu'est pour ces époques la relation à la terre. Les

19. *Livre de comptes des bastides de Beauregard et de Robert*, appartenant à la famille David, imprimeurs à Aix, 1669-1740, 67 f° écrits + 87 f° dans l'autre sens, Ms 1988(1854) de la bibliothèque Méjanès, Aix-en-Provence.

fonds provençaux offrent dans ce secteur une richesse de contenu assez rare, même s'il faut tenir compte des réserves faites, en d'autres régions, sur ce type de comptabilité rurale.

Le patrimoine « monétaire » et foncier

Les guillemets sont ici une nécessité très forte. En apparence, voici la catégorie la plus prolifique dans les livres de raison provençaux. Les placements, prêts, échanges, en l'absence de banques, font de chaque bourgeois ou noble à la tête d'un bien de quelque importance, une sorte de banquier pour son entourage et ses connaissances. Les listes de ces placements s'allongent sur des pages et des pages, très souvent une pour chaque débiteur, avec année après année, la mention des versements lorsque, et c'est le cas le plus fréquent, le prêt en capital est constitué en pension, perpétuelle ou pas. Cette masse documentaire rébarbative attire peu le chercheur en règle générale. Elle ouvre pourtant les horizons les plus prometteurs sur la relation réelle à l'argent. Car cette abondance quantitative risque de tromper. La circulation réelle de la monnaie est plus modeste. Ce qui s'échange, lors de circuits parfois d'une complication extrême, ce sont des valeurs en titres divers, des rentes, des obligations. En réalité et avant tout, un circuit ou un entrelacement, parfois inextricable de liens familiaux et sociaux. Bien entendu, il y a finalement des payeurs, à rechercher parfois très loin et dans les catégories les plus modestes dans l'échelle sociale du prélèvement. Il faut tenir compte également des paiements en nature, eux aussi fréquents, et qu'il conviendrait de pondérer dans chaque cas et pour chaque époque. On voit que cette catégorie de données des livres de raison est d'un maniement très lourd et difficile à maîtriser. Une certaine vérité du social d'Ancien régime gît à l'intérieur de cette épaisse forêt des relations, traduites, plus que fondées, sur les valeurs monétaires. Primitive ou pas, il y a bien accumulation d'un capital, mais ce qui est premier est-ce le capital monétaire ou bien le capital d'influence et de liens sociaux ? Les deux disait Fernand Braudel qui n'était pas nominaliste²⁰. Remarquons simplement, sans vouloir trancher, que l'on ne rencontre pratiquement jamais de bilans financiers dans ces livres de raison de la période classique. Si l'historien tente, lui, de l'établir, il se heurte à des difficultés souvent décourageantes. D'autant que les placements se compensent les uns les autres ; que le prêteur est aussi par

20. F. BRAUDEL, *Les jeux de l'échange. Civilisation matérielle. Économie et capitalisme, XV^e - XVIII^e siècle*, Paris, 1979, p. 195 : « Il est trop facile de baptiser économique telle forme d'échange et sociale, telle autre forme. En fait toutes les formes sont économiques, toutes sont sociales ». Même dans les formations historiques où ces deux mots n'avaient aucun sens, surtout pas le sens actuel ?

ailleurs un emprunteur et que capital et revenus sont confondus. Pour la même période, les historiens anglais font d'ailleurs le même constat²¹.

De même, il est très difficile de démêler si les rassembleurs de terres, vignes, et maisons ont en vue uniquement d'arrondir et de faire fructifier un capital, ou bien d'augmenter une influence sociale. Certaines propensions à rassembler terres ou maisons paraissent difficilement relever d'une rationalité dite économique. L'étude au cas par cas des nombreuses mentions d'acquisitions doit distinguer, difficilement, la part de ces deux sortes de *libido dominandi* et aussi faire celle du désir de perpétuation patrimoniale de la « maison ».

L'ouverture au monde ?

Centré sur le patrimoine familial, on ne pouvait pas s'attendre à ce que le monde au-delà imprègne fortement les livres de raison qualifiés ici de classiques. Ce fut souvent pourtant ce que les premiers érudits à les utiliser recherchaient. Et l'on releva les mentions d'arrivées royales ou princières, de petits et grands événements au sein de la communauté ou de la ville. Évidemment les guerres, pestes, incendies, froids mortels et inondations. Ces mentions, convenablement recoupées ne sont sûrement pas à mépriser. Certains livres de raison les recueillirent avec soin dans les registres de leurs ancêtres, pour en former une sorte de chronique. Comme les Paris, au dix-huitième siècle à Arles. Très souvent ces relations sont mieux circonstanciées que les allusions trouvées dans les documents publics, délibérations ou comptes communaux.

Mais sauf quelques cas rares, excepté peut-être en période de crise, il sera beaucoup plus difficile de définir une position « politique » à partir des notes contenues dans les livres de raison du dix-septième siècle. Un conformisme dominant ? Le mot n'est sans doute même pas approprié. C'est plutôt le sentiment dominant d'un monde fixé, un ordre reçu et transmis, une « *histoire immobile* » aurait-on pu dire, si l'expression n'avait pas entraîné avec elle trop d'ambiguïtés propices à l'erreur. Même difficilement établi, c'est là un autre champ classificatoire au sein des livres de raison : d'où et quand, à quelle occasion advient l'ouverture au monde ?

Il ne faudrait pas en effet exagérer cette fermeture. En ce domaine aussi une étude d'ensemble des livres de raison pourrait établir, selon les diverses

21. « *The accounts of the largest of landowners were not designed to yield a balance of income and expenditure...for the good reason that clear distinctions between capital and income, and between recurring and not recurring income, did not exist in the contemporary mind* ». H.P.R. FINBERG et Joan THIRSK (dir.), *The agrarian history of England and Wales*, vol. IV, 1500-1640, Cambridge, p. 276.

catégories, une échelle des intérêts extra patrimoniaux. Relever les mentions de lieux et la nature de ces mentions, les allusions aux autorités locales et provinciales, voire à l'échelle du royaume ou du monde. C'est pourtant dans une autre modalité du livre de raison et aussi lors de l'étape postérieure à cette grande phase des livres de raison patrimoniaux, que cette ouverture au monde pourra apparaître avec le plus de clarté.

L'ouverture au-delà de l'horizon patrimonial proche est forcément plus évidente dans une ville portuaire comme Marseille. Au dix-septième siècle, le journal parallèle au livre de raison de Scipion Antoine de Foresta-Collongue²² fait état de ses nombreuses mises de fonds dans des participations de préférence en ce cas dans le commerce de la soie avec les échelles du Levant. Mais ces mentions sont noyées dans les autres affaires qui ressortissent aux formes les plus classiques du livre patrimonial.

DÉCELER DES LIGNES DE RUPTURE

Si l'on accepte que l'Ancien Régime ici en cause n'est pas en tous domaines un bloc homogène, de bout en bout, sur trois siècles, quelques hypothèses pourront guider le dépouillement et la mise en œuvre de ce grand corpus documentaire, en montrant les évolutions comme les ruptures.

L'impossible retour en arrière

L'évidence est que la volonté la plus farouche de conserver le passé, ou d'y retourner, n'empêche pas que surnage, ce que l'on appellera pour faire court et faute de mieux, l'esprit ou la marque du temps. Une seule illustration ici. Sous la Révolution, le négociant aixois Joseph Abel entreprend d'ouvrir son « livre de raison »²³. Il le veut conforme à la plus pure tradition patrimoniale. Couverture parchemin, belle écriture du titre et à l'intérieur, une application extrême. Si l'on n'est pas trop surpris, sinon à cette date, de lire des formules pieuses, habituelles dans ce genre de registres un siècle plus tôt, le dessin ostentatoire des fleurs de lys sur cette même couverture est déjà moins courant (*illustration 1*).

22. AD BDR, 140 J 34 et 140 J 35.

23. AD BDR, 17 F 15



1 - Couverture parchemin du livre de raison de Joseph ABEL, d'Aix

Le contenu se veut totalement conforme à la tradition. Ouverture sur l'héritage, bref récit de vie, mais aussi copie du contrat d'association commerciale. Commencé par ce qui précède, le registre prend ensuite la forme habituelle elle aussi d'un journal annuel. La chronique familiale est des plus fournies: mentions détaillées des naissances, de la maladie des enfants ou de l'entourage, éducation de ces enfants. Comme ces déjà lointains ancêtres, l'auteur prend bien soin de ne distinguer en rien le registre familial du registre des affaires. De la même encre et sans transition, il calcule annuellement le chiffre d'affaire de la maison aixoise et de la maison marseillaise. Qu'on ne se méprenne pas, il ne s'agit pas d'un livre de commerce. Le statut de la société en prévoyait un, qui a sans doute disparu. Mais deux ou trois ruptures avec le passé des livres patrimoniaux s'introduisent en dépit de la volonté de le perpétuer. En premier lieu, la famille est déjà centrée sur le couple et les enfants, avec une sensibilité aux accidents de la vie beaucoup moins étouffée que dans les livres de raison ancestraux. En second lieu, la place accordée aux événements politiques. On découvre alors qu'il s'agit d'un légitimiste acharné contre le tyran Bonaparte. Commencé en 1793, le livre de raison

est poursuivi jusqu'en 1834 et la mort de l'empereur est relatée avec joie, tandis que les ordonnances contre la presse de 1830 sont approuvées mais avec prudence. Deuxième différence majeure avec le passé : chaque année, J. Abel ne se contente pas de faire le bilan de ses affaires. Il calcule avec soin, en fin d'exercice, l'évolution de sa fortune personnelle en termes monétaires, allant jusqu'à y inclure chaque fois la valeur évaluée du mobilier et de l'argenterie. Son enrichissement monétaire, prime, c'est évident, sur toutes les formes anciennes de la domination sociale. Le légitimiste, continuateur résolu des formes de l'idéologie patrimoniale et familiale du passé n'en est pas moins aussi un petit capitaliste converti à l'économisme et à l'affairisme ambiant.

Sous des formes moins extrêmes, les disciples de Le Play, bien plus tard, tenteront de faire ressusciter les livres de raison, sous l'invocation de l'ordre patrimonial. Cela au moment même où se déchiraient les derniers lambeaux d'une société organiciste et triomphait l'individualisme. En fait c'est tout au long de l'histoire des livres de raison que des signes discrets, puis plus explicites de tensions nouvelles devraient être répertoriés. Il sera aisé de reconnaître des livres de raison plus « personnels », même si des liens familiaux sont toujours présents. Par la force des choses, les livres de raison de prêtres ou curés entrent dans ces catégories. Le veuvage donne un tour un peu différent au livre de raison de Marthe de Molin, héritière début dix-huitième siècle, de la maison de Mandon au Casau. Il conviendra, bien entendu, d'étudier de près ces livres de raison où le rôle patrimonial est tenu par une femme.

Les indices linguistiques

Pour le chercheur qui ne se contenterait pas d'une analyse fixiste, le langage des livres de raison offre un domaine d'étude approprié. Comme l'a démontré Jean Rohou pour le dix-septième siècle²⁴, les mots subissent des glissements de sens témoignant de changements sociaux en profondeur. En trois siècles, ces transformations sémantiques pourraient-elles ne pas affecter l'écriture privée ? Même si dominant lourdement les préoccupations terre à terre, le domaine des valeurs n'est pas entièrement absent. Les mots de la famille ou les attitudes face à l'enfance et à la mort doivent, bien entendu, être relevés. Mais qu'en est-il de notions comme amour, bonheur, générosité, intérêt, profit, propriété, raison, travail, vertu, etc. ? Tous termes dont les sens et les connotations subirent à l'époque moderne des transformations radicales.

24. Jean ROHOU, *Le XVII^e siècle, une révolution dans la condition humaine*, Paris, 2002, 670 p.

N'évoquons ici qu'un terme caractéristique, celui de « production », dont le sens « économique » est totalement ignoré dans nos livres de raison provençaux et sans doute bien au-delà d'eux²⁵. Il n'est longtemps question que des « fruits » de la terre, dont le succès ou la perte dépendait certes du climat, mais par cet intermédiaire de la Providence divine. Que ce concept central pour l'existence d'un monde dit économique fasse si longtemps défaut ne gêne guère les partisans d'une extension universelle d'une histoire économique sans rivage, indifférente à l'histoire de l'économique. N'est-ce pas là une des principales causes de la longue impuissance à entreprendre l'étude d'ensemble et globale des livres de raison, tout en invoquant rituellement leur richesse de contenu ? L'obstacle est conceptuel : comment admettre qu'une société, tout en connaissant comme les autres une vie matérielle et une captation de la richesse, ne puisse pourtant être comprise dans les termes qui furent ceux de la modernité tardive ? On y reviendra. Mais il est important de dater l'apparition du terme production dans nos sources, précisément en 1731, dans les livres de raison des de Mandon déjà cités, et pour une culture qui n'était pas de « subsistance », mais de spéculation, la soude végétale, salicot ou *kali*. À cette date, ce n'est là qu'un très mince indice de transformation. Rassembler tous ceux qui témoignent de ces glissements de sens, ou au contraire de ces permanences, ne peut se faire efficacement qu'en prenant en compte l'ensemble du corpus des livres de raison. Pourtant, il arrive qu'un document isolé, par les ruptures évi- dentes qu'il introduit avec le passé, contribue à éclairer le chemin parcouru.

LE SUJET INDIVIDUEL ET L'ÉMERGENCE DE L'ÉCONOMIQUE

L'historien n'a pas à s'en remettre à l'anthropologue ou au philosophe pour mettre en évidence ces radicales transformations et s'en tenir à la supposée positivité des apparences. Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle on trouvera sans peine des livres de raison offrant ces apparences de la période du livre patrimonial, avec souci de pérennité dans la descendance et horizon autocentré sur la « maison du père »²⁶. C'est ici que l'étude comparée des livres de raison de périodes différentes pourra permettre la mise en lumière des différences, logées souvent dans les détails. On pourra noter tardivement une attention plus précise à l'accumulation financière ou sur la petite cellule familiale et ses avatars, aux dépens des autres types de la sym-

25. Pour prendre conscience du fossé immense qui sépare nos conceptions de celles de la fin du Moyen Âge et du début des Temps Modernes, on pourra se reporter aux définitions des mots « produire » ou « production » que donne le *Dictionnaire historique de l'Ancien Langage françois* de LA CURNÉ de SAINTE-PALAY, t. 8, 1880, p. 155 (exemple : produire : « expliquer, montrer, enseigner »). Le dictionnaire de Furetière lui-même, à la fin du dix-septième siècle, ne commence à indiquer le sens « économique » qu'avec un champ d'application très limité.

26. Alain COLLOMP, *La Maison du Père. Famille et village en haute Provence aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1983.

bolique patrimoniale. Un suivi plus attentif des affaires communales (ou d'horizons plus amples); de l'évolution des prix²⁷ ou de celles du temps météorologique²⁸, seront autant d'indices à relever.

La naissance du livre de raison proprement individuel s'accompagne alors fin dix-huitième siècle d'une tenue beaucoup plus rigoureuse des comptes personnels. Non seulement sont notées séparément les « recettes » et les « dépenses », mais certains ont le souci de faire des bilans annuels et suivre l'évolution de leur fortune. On pourrait donner l'exemple déjà formellement abouti du livre de Joachim Guillaume de Nicolay d'Arles²⁹. Écrit de 1763 à 1786, il donne le détail le plus minutieux de ses dépenses et recettes. Dépenses journalières avec totaux mensuels et recettes variées : ses gages de conseiller et les intérêts de sa charge; le franc-salé, les entrées à l'extraordinaire; les droits de rapport ou de parcelle; les indemnités de commission. Mais aussi la pension du roi et ses rentes des terres de Crau. Les parents n'apparaissent que pour les petites sommes reçues de leur part. Dépenses et recettes de jeu tiennent une grande place. Ce qui compte ici est bien la personne du scripteur, ses revenus et ses occupations individuelles.

Très proche, mais encore plus rigoureux dans sa tenue, en fait exemplaire est le livre de raison de l'Aixoise Fortuné François-Xavier de Bec, officier du corps royal de l'artillerie. Avec lui, on peut marquer une référence finale dans l'évolution séculaire du livre de raison. Une référence permettant de situer tous les autres dans le champ sociologique des livres de raison en voie d'abandon de la référence patrimoniale, remplacée par la référence économique. Il s'agit bien d'un « livre de raison », ainsi titré en original par l'auteur lui-même (*illustration 2*). Il est divisé en chapitres où sont passés en revue successivement « des époques remarquables de ma vie », « des billets à année », « des pensions avec principaux », « des immeubles », « des sommes que je dois par billet à constitution des rente ». Mais les trois quarts du registre relié peau sont constitués des très précises et exhaustives « recettes et dépenses » mises en vis à vis, avec balance mensuelle. Les dépenses (comme les recettes) sont classées par rubriques : nourriture, chauffage, meubles, garde-robe, livres, étrennes, « mes plaisirs ». Par ce moyen nous connaissons par le plus humble menu sa vie matérielle, voire même spirituelle, par ses loisirs ou ses lectures. Le tout est d'une écriture toujours aussi soignée et d'une

27. Exemple: Bibl. Inguimbertaine, Carpentras, Ms 2385, *Livre de raison anonyme, région d'Apt.*, 1752-1758.

28. Méd. Arles, Ms 808 (Journal Eyminy).

29. « *État général de ma Dépense Recette, Dettes et créances, commencé à Arles ce premier janvier mil sept cent soixante-trois. Le présent livre tout écrit de ma main et le premier feuillet ainsi que le dernier signés de mon écriture. Joachim Guillaume de Nicolay A Arles, 1763* », Musée et bibliothèque Arbaud (Aix-en-Provence), MQ7.

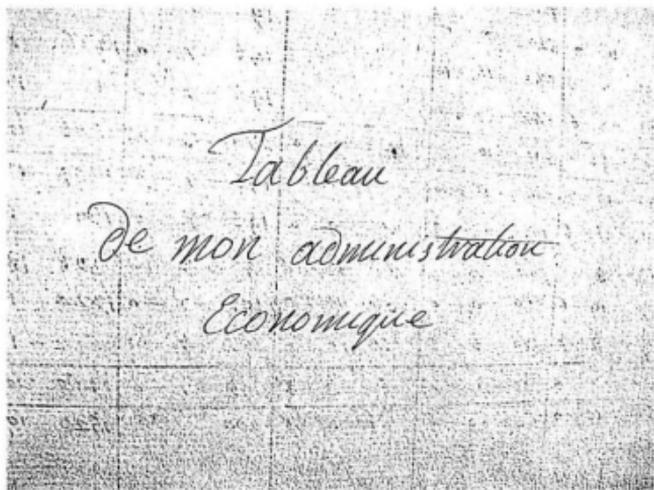
Livre De Raison
De
moi fortuné François Xavier
de Bec
officier au Corps Royal de
L'artillerie.

2 - Titre intérieur du livre de raison de Fortuné - François-Xavier de BEC

forme impeccable, de 1775 à 1825. Cinquante années de gestion financière d'une vie, sans même l'interruption de la Révolution, qu'il passe à sa campagne de Trets. Parti de maigres ressources de sa pension de retraite, il rend compte sinon de son enrichissement, du moins d'une très bonne aisance personnelle acquise par héritages et investissements soit auprès de financiers aixois, soit surtout par achats de propriétés. Les comptes de ses différentes « campagnes », situées à Trets et Aix sont tout aussi remarquablement tenus. Il reçoit régulièrement des rentes en argent et en blé d'une vingtaine à une trentaine de paysans. De sa vie de militaire, le début du registre donne le détail minutieux (même avec les heures) de ses déplacements en Méditerranée jusqu'en en Syrie, ou bien ses garnisons en France.

Sans vouloir faire ici même l'étude de ce document, qui méritera une vraie monographie, il faut souligner ce qu'il apporte à une problématique des livres de raison. Exemplaire, on l'a dit, d'une évolution, mais il serait justifié de parler de mutation. Le bref récit de sa vie est limité à sa personne et s'il est question de son neveu Hyppolite, de sa mère ou de ses cinq frères, dont « l'abbé », ce n'est que par le biais d'affaires d'argent. Comme le livre de J.G. de Nicolay, il n'est plus du tout question de tribu familiale. Resté célibataire, il n'est pas même question de « maison » : longtemps de Bec vit chez autrui ou en location à Trets, avant de ménager et meubler son logement. Autre remarque importante : chaque mois, ses dépenses et recettes sont l'objet d'un ou plusieurs bilans et il vérifie soigneusement ce qu'il a dépensé et ce qu'il a

économisé et où en est sa fortune personnelle. Il vérifie aussi le rendement de ses placements. Voici donc advenu, dira-t-on, le modèle de l'*homo economicus* nouveau, le parangon de l'homme calculateur des économistes classiques ? Et l'on ne croira pas si bien dire, puisque lui même réunit *in fine* des colonnes de chiffres de ses bilans annuels qu'il intitule « Tableau de mon administration économique ». (*illustration 3*)



3 - « Tableau de mon Administration Economique »

Il n'y a sans doute pas à s'étonner beaucoup de l'apparition de ce terme au moment de la formation d'une science économique. On le voit employé à la même époque dans les titres de livres de raison domaniaux en Languedoc, lesquels font un détail d'une précision maniaque non seulement de la vie de ces domaines mais aussi de l'évolution quotidienne du temps, température, état du ciel, forme des nuages, vents, etc.³⁰ Si nous le mettons ainsi en vedette, c'est qu'il met, à notre sens, un point final à ce que signifiait l'ample évolution du livre de raison. Il n'était ici question que d'indiquer celle-ci, sans vouloir en développer toutes les nuances, voire les détours et les contradictions. L'ensemble de ce corpus est resté, pour l'essentiel, en friche jusqu'à nos jours, comme le remarquait justement Jean Tricard³¹ et, pour finir, il convient de se demander pourquoi.

30. « *Journal économique* » (livre de raison) tenu par François Foucard, sieur d'Olympie (1758 à 1778) manuscrit 638 de la bibliothèque municipale de Nîmes, 395 folios. Dans le même esprit, Arch. dép. Hérault 34 D 150 (Saint-Jean de Bruel).

31. Jean TRICARD, « Les livres de raison français au miroir des livres de famille italiens: pour relancer une enquête », *Revue historique*, CCCVII, n° 4, 2002, p. 993-1111.

L'OBSTACLE D'UNE ANTHROPOLOGIE ÉCONOMIQUE IMPLICITE

Ces deux derniers exemples ouvrent sur une autre époque où le livre de raison dont le but a été, comme on l'a défini, patrimonial, ne pourra que se survivre à l'ère de l'économie autonomisée. Non que certains de ses contenus finissent ainsi brutalement entre dix-huitième et dix-neuvième siècle. La nécessité de comptes familiaux ou personnels subsiste et ils ont même été utilisés dans l'étude des budgets familiaux du dix-neuvième siècle ou du suivant. On cherchera aussi de lointaines résonances dans les livrets de famille produits cette fois de source administrative. Il n'en reste pas moins que cette pratique sociale du livre de raison tenu par le père de famille ne survivra, au cours du dix-neuvième siècle, qu'à titre de maintenance volontaire, avec toutes les connotations conservatrices ou réactionnaires déjà reconnues.

Est-ce à dire qu'une économie institutionnalisée, ayant brisé le cercle antique de la gestion domestique ou domaniale (le *nomos* de la maison), rende désormais inutile ou dérisoire le rôle patrimonial dans une société d'individus ? De même, l'effacement de la référence « religieuse », si présente dans bon nombre de livres patrimoniaux, participe-t-elle d'un nouveau régime de l'écriture privée, où, à l'inverse, la croyance se désinstitutionnalise et devient option individuelle ? Ces deux mouvements en sens contraire expliqueraient, au moins partiellement, le progressif abandon du livre de raison. L'anthropologue pointera dans celui-ci la disparition de ce qu'il définit comme la société holiste, mot qui n'a guère d'emploi chez les historiens.

La tentation est grande, en effet, de ramener à nos catégories les productions de ce « monde perdu » (Peter Laslett), de n'y voir que des petits soucis de gestion financière aux horizons étroits ou, au contraire, des germes de tendances capitalistes. On peut toujours faire mine d'ignorer ce qui se pense en dehors du champ de la recherche historique positiviste. Ignorer par exemple le défi lancé par l'historien du droit Bartolomé Clavero³², à travers son étude de l'anthropologie de l'économie moderne, dite par lui « catholique ». Il est vrai que traçant les contours d'un monde fermé, absolument étranger au nôtre, il ne fait que rendre plus opaque le passage, qui eut pourtant lieu, au monde d'une économie dite désenclavée et aux valeurs utilitaristes.

La tâche s'annonce donc très rude, pour l'historien. Il devrait oublier ses propres catégories de pensée pour mettre au jour les logiques d'un monde

32. Bartolomé CLAVERO, *La grâce du don. Anthropologie catholique de l'économie moderne*. Préface de Jacques Le GOFF, col. L'Évolution de l'humanité, Paris, 1991.

qui vécut très longtemps sans avoir à se projeter dans l'idée d'une réalité qui serait « économique », « politique », voire même « sociale ». Ce qu'on a appelé ici le livre de raison patrimonial traduit au fond cette idée d'une réalité autre que celle qui nous est familière. Sinon, s'il y avait simple continuité pourquoi la pratique du livre de raison aurait-elle disparue ? Mais l'historien de l'époque moderne devrait aussi montrer qu'il y eut passage d'un monde à l'autre, sans tomber pour autant dans une vision téléologique simpliste. Éviter à la fois l'idée de « progrès » ou celle de « révolution économique », deux notions il est vrai fortement ébranlées. Certains économistes eux-mêmes sont en train de renoncer à concevoir l'évolution historique sous de telles catégories³³.

Est-ce à dire que pour étudier les livres de raison l'on soit démuné d'instruments adéquats, ce que tendraient à faire croire des velléités qui ont perduré plus d'un siècle, depuis les grandes enquêtes inabouties de la fin du dix-neuvième siècle et du début du vingtième ?³⁴ Il sera toujours utile d'éditer les plus riches exemplaires, accompagnés ou non de simples commentaires. Utile aussi de classifier et répertorier, localiser les lieux de « production » de ces écrits et la position sociale de leurs auteurs. On s'étonne beaucoup, devant l'extrême richesse du fonds provençal, du retard pris par ces simples tâches élémentaires, à peine entamées aujourd'hui.

Mais une fois accompli ce travail, celui de l'interprétation subsiste. En suggérant de ne pas dédaigner la notion sociologique de « champ », on ne verse pas dans l'abstraction, mais au contraire on permet de relier ensemble, sous critères précis à définir, des documents apparemment irréductibles les uns aux autres. En mettant aussi l'accent sur le passage entre l'aspect patrimonial *versus* l'individu, on se dote d'un autre outil d'interprétation. On sait que ce problème de la relation société-individu est actuellement au cœur de la recherche sociologique et sa complexité, à travers les notions d'habitus/habitudes, devrait pour le moins interroger les historiens³⁵. Le milieu des sociologues est d'ailleurs demandeur. Il nous

33. En particulier, le récent ouvrage de Philippe NOREL et son équipe, *L'Invention du marché. Une histoire économique de la mondialisation*, Paris, 2004, 579 p. Même refus des fausses continuités et des rassurantes téléologies dans le domaine des techniques chez Alain GRAS, *Fragilité de la puissance*, Paris, 2003.

34. Cf. *Table générale des Bulletins du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, par Gaston de Bar, II. *Bull. historique et philologique* (1882-1915), p. 516. Les livres de raison avaient été mis à la 5^e question du programme du Congrès des Sociétés Savantes en 1890 (p. 263-285).

35. Jean-Claude KAUFMANN, *Ego. Pour une sociologie de l'individu*, Nathan, 2001, 288 p. Bien entendu, sans oublier ici l'œuvre de Norbert ELIAS (dont *La société des individus*, Arthème Fayard, Pocket, 1991) et de Pierre BOURDIEU, indispensables à la compréhension des problèmes soulevés par l'étude des sociétés, actuelles ou anciennes, et donc des livres de raison.

semble que ces problématiques sont elles aussi au cœur de l'étude des livres de raison.

La mise en corpus des livres de raison aura peut-être un autre mérite, spécifique à la profession historique. L'opposition d'une histoire quantitative, parfois qualifiée de surplombante (aujourd'hui frappée d'opprobre) et d'une micro-histoire parée de nouveauté n'a contribué qu'à engluer le débat de la manière la plus stérile. L'étude des livres de raison peut permettre de dépasser cette opposition, si elle ne se fragmente pas, elle aussi, en histoires « en miettes » (F. Dosse) et en problématiques sans communications. La question est bien celle-ci : comment des écrits individuels, sans liaison apparente entre les uns et les autres, font pourtant corps commun et peuvent s'inscrire dans une intelligibilité historique globale ?

Georges PICHARD